

**N° 378.** — *ARRÊTÉ* rendant exécutoire le jugement rendu par le tribunal criminel, ls 28 août 1879, contre le nommé Paoa.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu le jugement en date du 28 août 1879, rendu par le tribunal criminel de Papeete, déclarant le nommé Paoa, né à l'île de Pâques, âgé d'environ 30 ans et demeurant à Papeete, coupable d'avoir audit Papeete, le 12 janvier 1879, soustrait frauduleusement une somme de 800 francs, au préjudice du sieur Charrières, à l'aide d'effraction et dans une maison habitée ;

Vu l'article 49 de l'ordonnance du 28 août 1828 concernant le gouvernement de la Guyane française, ensemble l'article 3 de l'ordonnance du 28 avril 1843 ;

Considérant qu'il ne résulte ni de l'application de la peine ni des faits dont le condamné a été déclaré coupable aucune circonstance qui soit de nature à faire solliciter pour lui la clémence du Gouvernement ;

Sur le rapport du Chef du service judiciaire ;

Le Conseil d'administration entendu,

**AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Art. 1<sup>er</sup>. Le jugement rendu par le tribunal criminel le 28 août 1879, qui condamne le nommé Paoa à cinq années de réclusion et aux frais du procès, sera immédiatement exécuté selon sa forme et teneur.

Art. 2. Le Chef du service judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié, inséré, communiqué et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 24 septembre 1879.

Signé : F. PLANCHE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

*Le Chef du service judiciaire,*

Signé : C. DUMANT.

**N° 379.** — *DÉCISION* accordant dispense d'âge à demoiselle Tetupaia a Tetumarere à l'effet de contracter mariage.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu la demande à nous adressée par le sieur Tahuabu a Pupa, demeurant à Papeete, tendant à ce que dispense d'âge soit accordée à sa petite-fille Tetupaia a Tetumarere à fin de contracter mariage ;